

### **Annulation de l'agrégation de langue Corse en 2019 : un recul inacceptable**

L'agrégation externe de corse, dont le programme avait été annoncé ouvert au mois de juin, n'aura pas lieu en 2019. Cette revendication portée par le Conseil Exécutif de Corse en mai 2016 à Paris, auprès de la ministre Vallaud-Belkacem, au même titre que le grand plan de formation des professeurs des écoles bilingues et l'ouverture de classes maternelles immersives, semblait pourtant un acquis pérenne. De fait, elle s'inscrivait tout naturellement dans la Convention signée avec l'Etat en novembre 2016. L'agrégation de langue Corse fait toujours l'objet d'une demande d'ouverture d'une session interne et par liste d'aptitude, réitérée auprès de la nouvelle Rectrice d'Académie en juillet 2018, à l'instar de ce qui se fait pour les autres langues.

Or, sans la moindre concertation avec notre Exécutif, cette décision du ministre Blanquer sonne comme une provocation pour la Corse, dans son projet de développement de l'enseignement de notre langue, mais aussi comme un désaveu cinglant du choix opéré par la ministre Vallaud-Belkacem, et ce pour trois raisons :

\* L'agrégation va « tourner » selon les langues dites « régionales » sur un rythme tel que, dans le meilleur des cas, on comptera dix agrégés de corse dans ...trente ans !

\* Le choix de mettre chaque année une partie de ces langues au concours relève de la tentative de division entre leurs tenants respectifs. Le principe de reconnaissance suppose, a minima, un poste par an au concours pour chaque langue, en externe, en interne et par liste d'aptitude.

\* Dans le cas du corse, l'Etat renie sa parole. Alors qu'il avait été confirmé et annoncé en juin, le concours est finalement annulé, sans autre commentaire ou explication. Outre la dimension psychologiquement désastreuse à l'égard des candidats potentiels, et des personnels de formation, l'occasion est donnée de mesurer le dédain dans lequel est tenue la Langue Corse, à l'instar d'autres langues.

Cette décision va à l'encontre de l'équipement de la discipline langue corse et prend de front la volonté unanime de l'Assemblée de doter notre langue des outils nécessaires à sa survie et à son développement. Elle relève du déni, de la condescendance et du mépris dont l'actuel gouvernement se montre prodigue auprès du peuple corse et de ses représentants, via les personnels enseignants touchés par cette décision scandaleuse et brutale.

D'ores et déjà, le Conseil Exécutif a alerté la Rectrice d'Académie et saisira jeudi les élus de l'Assemblée de Corse réunis en session pour exiger la réouverture du concours de l'agrégation de Corse 2019.

**Saveriu LUCIANI**

**Presidente di l'Offiziu d'Ecchippamentu Idrolicu di Corsica**

**Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse**

**Cunsigliere esecutivu in carica di a lingua corsa**

**Conseiller exécutif en charge de la langue corse**

Tel : 06.38.43.74.86 / 06.15.75.41.45

Secretariatu Presidenza : 04.95.30.93.32

Indirizzu elettronicu – Mail : [saveriu.luciani@oehc.corsica](mailto:saveriu.luciani@oehc.corsica)

---

OEHC - Siège social

Avenue Paul GIACOBBI - B.P 678

20601 BASTIA Cedex



[Uffiziu d'Ecchippamentu Idrolicu di Corsica](#)



[@OEHC](#)



Femu per u nostru ambiente : stampate stu documentu solu in casu di obligu (cù l'opzione fronte è daretu di preferenza).

Contribuons au respect de notre environnement : n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité (recto/verso si possible)